



Mobilisation retraites poursuivre et amplifier



- 8967 postes, l'école primaire sacrifiée
Dossier formation initiale et continue



au sommaire

- p. 4 à 7 Retraites**
poursuivre et amplifier le 12 octobre
- p. 7 Budget 2011**
-8967 ! la saignée se poursuit
- p. 8 Rapport des IG**
critiques sévères
- p. 9 Ecole**
renoncement à la démocratisation
- p. 11 à 14 l'an I de la casse de la formation**
dossier spécial du SNUipp
- p. 15 Rythmes scolaires**
complexité des enjeux vs simplisme ministériel
- p. 17 EPS à l'école**
prochain renoncement ministériel ?
- p. 19 Promotions**
CAPD le 2 décembre
- p. 20 Ficher, trier, expulser...**
la colère gronde !
- p. 21 RESF**
stratégie du pourrissement

SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille
75020 Paris
01 44 62 70 01
snu75@snuipp.fr
<http://75.snuipp.fr>

Retraites, immigration, école mobilisation(s) générale(s)

Réforme des retraites, xénophobie d'Etat, destruction de l'école publique... les attaques gouvernementales sont multiples et frappent de nombreux pans de notre société. Il s'agit donc de se mobiliser sur tous les fronts sans rien négliger.

L'actualité majeure de la rentrée sociale demeure la mobilisation massive de l'ensemble des salariés contre la réforme injuste et inefficace des retraites. Elle s'attaque aux fondements mêmes de notre société. Le succès des différentes journées de grève interprofessionnelle et de la manifestation du samedi 2 octobre démontre, si besoin était, la détermination de toutes et tous à faire reculer le gouvernement. Cette mobilisation doit continuer à s'amplifier, notamment lors de la grève du 12 octobre. Avec la FSU, au niveau national comme à l'échelon local, le SNUipp travaille à étendre et généraliser les grèves et manifestations dans tout le pays autour de cette date et avant la fin du débat parlementaire prévu le 20 octobre.

De même, il ne s'agit pas de laisser au gouvernement la possibilité d'imposer sa politique xénophobe et sécuritaire à travers la nouvelle loi « Besson », les expulsions massives de Roms, les différentes réformes du droit pénal... Après la manifestation du 4 septembre et le concert « Rock sans papiers », continuons l'offensive !

Enfin, dans les écoles, les attaques sont toujours aussi violentes avec les 16 000 suppressions de postes dans l'éducation prévues au budget 2011 et l'application à cette rentrée de la « réforme » de la formation des maîtres. Là aussi, il ne faut pas laisser le champ libre au gouvernement et continuer à revendiquer un service public d'éducation ambitieux permettant la réussite de tous les élèves, et assurant des conditions de travail de qualité pour les enseignants. Tel est par exemple l'objectif de notre partenariat avec le GFEN afin d'accompagner les stagiaires dans leur entrée dans le métier.

Dans tous ces domaines, le gouvernement va à l'encontre de ce que portent le SNUipp et la FSU.
Nous ne sommes pas résignés !
Nous pouvons gagner !
Sur tous ces sujets, ensemble, restons à l'offensive, amplifions les différentes mobilisations !

Jérôme Lambert
secrétaire départemental du SNUipp-FSU Paris

L'Ecole journal du SNUipp-Paris-FSU numéro 269 du 7 octobre 2010
CPPAP n°0510 S 07539 ISSN n° 12410233 Prix : 1 €
Directeur de publication : Nicolas Wallet
Ce numéro a été entièrement réalisé et maqueté par des militants du SNUipp Paris. Maquette conçue par Arnaud Malaisé.
Imprimé par Rivaton Bobigny. Presse urgente, dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Retraites

poursuivre et amplifier la mobilisation



Mobilisation de haut niveau dans un contexte favorable

Les 2 journées de grève et de manifestations du 7 et 23 septembre ont été d'incontestables succès. Plus de 3 millions de personnes dans la rue pour exprimer le refus de cette prétendue réforme des retraites qui est la plus « dure » d'Europe, du jamais vu ! Ces manifestations ont atteint le niveau des plus fortes journées de mai 2003. Dans l'opinion, le rejet massif de cette réforme considérée comme injuste et le soutien au mouvement sont également largement majoritaires.

Pour l'instant, le gouvernement reste sourd aux revendications des salariés. Il s'agit donc d'amplifier la mobilisation pour le faire reculer. Le contexte politique et social est favorable. L'échec cuisant du gouvernement lors des élections régionales après celui des européennes a sonné comme un

véritable camouflet. La gestion de la crise, qui n'en finit pas de causer ses ravages, par le gouvernement montre que, malgré l'endettement public, des sommes colossales peuvent être mobilisées, mais pour sauver le système bancaire international... Pendant ce temps, le chômage continue sa progression, la xénophobie devient une politique d'Etat, le pouvoir d'achat est en berne, les cadeaux du bouclier fiscal atteignent 679 millions d'euros pour les 18 764 contribuables les plus fortunés, les « affaires » se succèdent au plus haut niveau de l'Etat... rendant ce gouvernement impopulaire et illégitime.

Cette réforme, si elle était adoptée, loin de « sauver » le système par répartition comme le martèle le gouvernement, va encore conduire à diminuer les pensions sans assu-

rer leur financement, préparant ainsi la voie à un système par capitalisation. Après les manifestations organisées dans tout le pays samedi 2, la prochaine échéance est la journée massive de grève et de manifestations du 12 octobre. Avec la FSU, au niveau national comme à l'échelon local, le SNUipp travaille à étendre et généraliser les grèves et manifestations dans tout le pays autour de cette date et avant la fin du débat parlementaire prévu le 20 octobre. Pour ce faire, il appelle les enseignants à se mobiliser massivement, à poursuivre le travail de conviction notamment auprès des parents et à débattre collectivement des suites à donner à la mobilisation en cours.

Arnaud Malaisé

Un autre partage des richesses pour financer les retraites

Selon les hypothèses du conseil d'orientation des retraites, le PIB, mesurant l'ensemble de la richesse produite, aura doublé d'ici 2050, passant de 2000 milliards à 4000 milliards. En 2010 les retraites représentent 13% du PIB, soit environ 260 milliards d'euros, la part de richesses restantes se monte donc à 1740 milliards. En 2050, en portant la part des retraites à 18% du PIB pour augmenter leurs montants et revenir sur les régressions précédentes (Balladur 1993 pour le privé et Fillon 2003 pour le public), la richesse consacrée au financement des retraites représenterait ainsi 720 milliards d'euros. Il resterait tout de même 3280 milliards de richesse. Rien ne s'oppose donc à des prélèvements lents et pro-

gressifs sur la richesse produite, tout à fait assimilable par l'économie. C'est bien le tabou à faire sauter.

Depuis 1980, la répartition de la valeur ajoutée, c'est à dire la richesse créée, a évolué au détriment des salariés. La part des salaires nets et des cotisations sociales était de 73,9% en 1980 contre seulement 65,1% en 2008 selon l'Insee. Cette répartition s'est déportée vers les profits, tant les dividendes nets en progression de 5,3 points que le profit disponible avec 3,5 points. Infléchir cette répartition en faveur de l'ensemble des revenus des salariés permettrait ainsi une augmentation indolore des cotisations sociales nécessaire au financement des retraites.

Les conséquences désastreuses du projet de loi

La double peine de la décote s'amplifie

Le report de la borne d'âge annulant la décote de 65 à 67 ans est extrêmement pénalisant pour les carrières incomplètes. La loi Fillon de 2003 a introduit une double peine pour les fonctionnaires n'ayant pas cotisé le nombre de trimestres requis, la décote. S'il manque des trimestres de cotisation, le montant de la pension baisse, car elle est calculée en fonction de la durée cotisée. La décote amplifie cette baisse. Elle correspond au plus petit nombre de trimestres manquants au regard de la durée d'assurance nécessaire ou de l'âge limite. Ce dernier calcul augmente donc mécaniquement de 10 points (1) avec le recul de 2 ans, diminuant d'autant les pensions.

Exemple

Stéphanie est devenue PE à 28 ans, l'âge moyen de recrutement. A 62 ans, elle aura cotisé 132 trimestres, il lui manquera 38 trimestres de cotisations. Avec la loi actuelle, elle se voit infliger une décote de 13,75% correspondant aux 11 trimestres lui manquant pour atteindre l'âge limite de 65 ans. Avec le projet de loi, sa décote passe à 23,75% (calculée sur 19 trimestres), l'âge limite reculant de 8 trimestres.

Au final sa pension passe de 1370 euros à 1211 euros, soit une baisse de près de 12%.

(1) 8 trimestres multipliés par 1,25%, soit 10%

La surcotisation devient inabordable

La surcotisation pour travail à temps partiel devient encore plus onéreuse avec l'augmentation du taux de retenue pour pension de 7,85% à 10,55%.

Exemple

Actuellement, pour un exercice à mi-temps, la surcotisation représente 35,65% de la rémunération brute perçue. Avec la hausse du taux, cette surcotisation atteindrait 40,52%, soit une hausse de près de 14%.

Pauline, PE au 8e échelon à mi-temps, surcotise à hauteur de 438 euros. Avec le projet de loi, cette surcotisation passerait à 498 euros. Elle perdrait mensuellement une journée de salaire (à temps plein) se rajoutant à celle déjà perdue suite à la hausse de cotisation s'appliquant à tous.



Une journée de salaire en moins pour tous les fonctionnaires dès 2020

La hausse du taux de retenue pour pension des fonctionnaires de 7,85% à 10,55% sans être compensée par une hausse du salaire brut diminuera en moyenne le salaire de tous les enseignants de 65 euros par mois à partir de 2020. Le gel salarial décrété par le gouvernement en juillet amplifie cette perte de pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires.

Fin programmée des départs anticipés pour les mères de trois enfants

Les femmes, mères de 3 enfants, ayant interrompu leur carrière ou pris des temps partiels sont lourdement sanctionnées par le changement des règles qui régissaient leurs choix de vie (avoir des enfants) au moment où elles ont eu leurs enfants (cf page suivante sur l'ensemble des inégalités touchant les femmes).

Exemple

Françoise, née en 1969, est mère de 3 enfants dont un né avant 2004. En partant avant le 1er juillet pour bénéficier encore de la réglementation actuelle, elle touchera 866 euros de pension. Avec le projet de loi, elle ne retrouverait ce niveau de pension qu'en travaillant 5 ans de plus jusqu'en 2016, sans toutefois pouvoir partir en retraite car elle ne pourra plus bénéficier de ce droit à un départ anticipé. En comparaison, si elle envisageait de partir en retraite en 2016, elle aurait touché 1185 euros avec la réglementation actuelle.

Le minimum garanti ne garantit plus rien aux PE ayant une carrière courte

Le minimum garanti fonction publique, déjà considérablement dégradé par la réforme de 2003, est rendu quasi caduc par le projet de réforme. Les fonctionnaires ne pourraient plus en bénéficier dès l'âge d'ouverture des droits (62 ans) mais uniquement en cas de carrière complète, il devient dans ce cas inutile au vu des carrières enseignantes, ou lorsqu'ils atteignent l'âge limite annulant la décote (67 ans), où il est bien souvent inférieur à la pension.

Exemple

Sylvie est recrutée PE en 2000, à l'âge de 40 ans, après avoir travaillé 10 ans dans le privé. Actuellement, si elle part en retraite à 62 ans, sa pension serait de 457 euros mais elle pourrait bénéficier d'un minimum garanti de 800 euros.

Avec le projet de loi, elle ne pourra plus bénéficier de ce minimum garanti à 62 ans. Elle aura donc un choix à faire entre partir à partir de 2022 avec une pension brute de 457 € ou attendre 2027 et partir à 67 ans. Dans ce dernier cas, étant à l'âge limite, elle n'est plus touchée par la décote et sa pension serait donc de 984 euros. Le minimum garanti ne lui apporterait que 934 euros et devient donc superflu.

NB : cette double page, rédigée avant le 4 octobre, ne tient pas compte de l'actualité récente que le SNUipp Paris répercute sur son site et dans les journaux « classiques » de 4 pages.

Femmes et retraites

un pas de plus vers les inégalités !

Les réformes des retraites de 1993 et 2003 ont aggravé les inégalités entre hommes et femmes. En 1993, couplé à l'augmentation de la durée de cotisation, le passage de 10 au 25 meilleures années pour le calcul du salaire de référence dans le privé touche davantage les femmes. En 2003, pour les fonctionnaires aussi, le passage de 37 annuités et demie à 40 oblige à accepter une pension plus faible ou à retarder l'âge de départ en retraite : ce sont encore les femmes qui sont davantage touchées, notamment à cause de carrières discontinues. Ainsi en 2004, 86 % des hommes ont validé une carrière complète, contre seulement 44 % des femmes. L'actuel projet aggrave ces inégalités.

Des carrières discontinues imposées

L'actuel projet qui repousse l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans et à 67 ans pour une pension sans décote tout en continuant d'augmenter la durée des cotisations, revient à pénaliser en priorité les femmes. En effet, à qualification égale, elles ont des rémunérations inférieures à celles des hommes et ont généralement des parcours professionnels moins longs, moins linéaires et moins ascendants. Ce sont les premières victimes du chômage et des temps partiels imposés.

Pour « concilier » vie professionnelle et vie personnelle, elles se retrouvent le plus souvent à temps partiel, par manque de structure collective d'accueil des enfants. D'autre part, les femmes cumulent par semaine, 24 h destinées aux tâches domestiques et aux enfants contre 13 en moyenne pour les hommes. Qui plus est, si le congé maternité donne droit à une validation de trimestres, les indemnités journalières perçues ne sont pas prises en compte dans le salaire moyen annuel servant au calcul de la retraite.

Ainsi les femmes ont en moyenne beaucoup moins de trimestres validés, elles sont donc proportionnellement plus éloignées de la durée exigée et attendent souvent l'âge de 65 ans pour pouvoir liquider leur retraite sans subir de décote.

Remise en cause des majorations

Dans le régime général, les mères s'étaient vues contester l'attribution des deux années de majoration possibles pour enfants. Suite aux mobilisations, elles ont été maintenues

mais pour les enfants nés à partir de 2010. Si la première année reste réservée aux mères au titre de l'incidence de la maternité sur leur carrière, un choix d'attribution est créé pour la 2^{ème} année entre le père et la mère. Cette décision doit être prise dans un délai de 4 ans suivant

la naissance donc très longtemps avant la retraite et cette décision est irréversible. Dans la fonction publique, la loi de 2003 a tout particulièrement pénalisé les mères en augmentant la durée de cotisation et en supprimant la bonification d'un an par enfant, pour les enfants nés à partir de 2004. Et même si la loi a introduit la validation gratuite de l'interruption ou de la suspension de l'activité (temps partiel, congé parental...) jusqu'aux 3 ans de l'enfant, cela ne suffira pas, dans la plupart des cas, à compenser le manque à gagner.

Une vraie fausse solution

Pour Eric Woerth, la vraie question repose uniquement sur la différence de salaire. C'est oublier que sur un marché de l'emploi qui va mal, les femmes sont davantage précarisées. Dans les années 80, l'exonération des cotisations patronales pour embauche à temps partiel a eu des conséquences négatives sur l'emploi et les retraites des femmes. En 1994, l'extension de l'Allocation Parentale d'Education dès le 2^{ème} enfant a ralenti leur taux d'activité. Le maintien de départ à 65 ans sans décote pour les mères ayant élevé des enfants n'est pas la bonne solution car les inégalités du



niveau des pensions vont perdurer. Actuellement, les femmes travaillant dans le secteur privé qui liquident leur pension de droit direct (générations nées entre 1945 et 1954) toucheront une retraite inférieure de plus de 45% à celles des hommes et cet écart sera encore de 37% pour celles nées entre 1965 et 1974. Même si la différence entre hommes et femmes du nombre d'années travaillées se réduit, ce n'est ni le cas des inégalités salariales, ni celles des temps partiels imposés : aucun progrès n'a été fait depuis les années 1990.

Nos revendications

La question des retraites des femmes a particulièrement mis en évidence les inégalités de carrière, de rémunérations, de prise en charge des enfants. La FSU exige pour les femmes le rétablissement des bonifications pour chaque enfant sans aucune condition et des nouveaux droits pour les agents ayant élevé seuls leurs enfants. Elle demande, pour compenser les interruptions de carrière, la prise en compte des congés parentaux et des temps partiels pris pour l'éducation des enfants avant 2004.

Sylviane Charles

Inégalités hommes/femmes en chiffres

Les salaires féminins à temps complet sont 20% inférieurs à ceux des hommes. Les femmes représentent 54% des chômeurs et 57% des chômeurs non indemnisés. Elles représentent 85% des salariés à temps partiel et 80% des salariés payés en dessous du SMIC. 30% des femmes occupent aujourd'hui un emploi à temps réduit, seulement 5% chez les hommes. Elles partent à la retraite plus tard que les hommes : 61,5 ans contre 60,1 ans. 76% des bénéficiaires du minimum vieillesse sont des femmes. Hors pension de réversion et minimum vieillesse, l'écart est encore plus élevé : soit 48 % de celui des hommes. En 2004 : les femmes parties en retraite avaient toujours cinq annuités de moins que les hommes, entraînant une décote de 25 %. Seulement 41 % des femmes avaient suffisamment cotisé pour une retraite complète.

Sources : COR - CADAC - Halde - l'Observatoire de la parité - délégation aux droits des femmes de l'Assemblée

Budget 2011

la saignée continue avec 8 967 suppressions de postes

Le projet de budget 2011 prévoit 16 000 suppressions de postes dans l'éducation dont près de 9000 dans les écoles. Il confirme également les leviers cyniques adressés aux rectorats en mai dernier : augmenter le nombre d'élèves par classe, supprimer les Rased, recourir à des vacances pour le remplacement... Inacceptable et insupportable !

A lors qu'un rapport de l'Inspection Générale censé rester confidentiel dresse un portrait alarmant de notre système éducatif, le ministère continue sa politique de suppression de postes au mépris de l'intérêt des élèves et du respect des personnels. 8 967 postes seraient supprimés pour la rentrée prochaine dans le premier degré. C'est ce que prévoit le projet de budget de l'éducation nationale. 4.800 postes seraient supprimés dans le second degré, 600 au sein des personnels administratifs et 1.633 dans l'enseignement privé sous contrat. Au total 16.000 postes seraient concernés par ces coupes sombres.

On se souvient qu'en mai dernier, dans un document interne adressé aux recteurs d'académie en vue de la préparation des 3 prochaines rentrées, le ministre demandait l'examen et le chiffrage d'hypothèses permettant de « récupérer » 48.000 postes en trois ans. Ces hypothèses écrites noir sur blanc avec un cynisme incroyable sont inacceptables et insupportables pour les écoles et les établissements, et vont conduire à dégrader encore plus les conditions d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des enseignants.

Plus d'élèves par classe

Le ministre préconise d'augmenter le nombre d'élèves par classe, par un relèvement des seuils d'ouverture et de fermeture de classe (dans le 1er et le 2nd degré) ; *« augmentation de la taille des classes peut donc être globalement envisagée sans dégradation des résultats des élèves »*.

Fin de la scolarisation des deux ans

Le ministère veut notamment supprimer le droit à la scolarisation des élèves de moins de trois ans : Il demande également une nouvelle baisse du nombre de places en maternelle en proposant de ne plus tenir compte du nombre d'enfants de moins de trois ans y compris en Zone d'Education Prioritaire !

Réduction du nombre de remplaçants

Le ministre envisage une réduction et la précarisation de la qualification des postes



de remplaçants. Pour pallier les besoins de remplacement, le ministre prévoit de faire appel à des non-titulaires embauchés à la vacation (avec un « rendement de 100% »), principalement les étudiants en master! Le document est précis : les vacataires seraient utilisés « à hauteur de 80% pour les absences de moins de deux jours, 50% de trois à cinq jours et 25 % entre 6 et 10 jours. » Les brigades de remplacement connaissent des suppressions drastiques d'effectifs depuis des années et ne permettent plus d'assurer la formation continue des enseignants titulaires. Elle est de plus en plus souvent organisée en dehors du temps de travail ou pendant les vacances scolaires !

Suppression des Rased

Le ministère prône de nouveau la suppression des Rased (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés), qu'il rattache officiellement à l'introduction des deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée : *« ... deux heures d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages (...) représentent l'équivalent de 16.000 postes d'enseignants entièrement dédiés à aider les élèves qui en ont le plus besoin. Dans ce nouveau contexte, la contribution des enseignants spécialisés des Rased qui s'ajoute à cet effort, doit évoluer »*. En conséquence il envisage la suppression des maîtres G et des maîtres E, et y ajoute *« la mise en extinction des psychologues sco-*

lares ». Cette fois-ci, au lieu de s'en prendre frontalement aux Rased et d'annoncer publiquement leur disparition, le ministère continue la politique entreprise par X. Darcos en renvoyant au niveau des académies le soin de définir combien de postes supprimer.

Fin des intervenants extérieurs

Le ministère propose la suppression d'un millier de postes d'assistants étrangers pour l'enseignement des langues vivantes.

Sédentarisation des enseignants

D'autres enseignants sont visés par ces recommandations du ministère. Les conseillers pédagogiques doivent voir leur activité et leur « productivité » examinées. Il en va de même pour les enseignants assurant des missions de coordination ou d'animation.

240 postes de moins à Paris en 2011

C'est en décembre que le ministère annoncera la répartition de la dotation budgétaire entre les académies. Nous connaissons alors le nombre de postes que le ministère entend vouloir retirer à Paris. Si on fait une simple péréquation sur le nombre d'enseignants parisiens, ce sont près de 240 postes qui pourraient être supprimés. Il faudra dépasser le caractère individuel de la défense de tel poste ou de telle école pour organiser collectivement la sauvegarde des moyens de l'École à Paris.

Santo Inguaggiato

Rapport des IG

critiques sévères qui confortent l'analyse syndicale

Un système éducatif «*sous tension*», et une qualité du système éducatif «*insidieusement*» affectée. Tel est le constat fait par un rapport de l'inspection générale censé rester confidentiel.

Pour le SNUipp-FSU, cette analyse est révélatrice des dysfonctionnements dénoncés au plus près du terrain dans les écoles et le «*climat apaisé*», décrit dans le rapport à propos du 1er degré, n'est donc que très relatif.

Alors que l'insatisfaction et l'inquiétude des enseignants sont grandissantes, il est urgent de revenir sur les orientations catastrophiques gouvernementales pour l'avenir de l'école et des élèves.

Une énorme pression budgétaire

Les rapporteurs décrivent une «*pause apparente dans la réduction du potentiel d'enseignement*».

Ils estiment que, malgré l'absence de suppression d'emplois au budget 2010, la suppression de 16300 emplois de stagiaires a créé un manque de moyens d'enseignement de 1300 ETP (Equivalent Temps Plein) dans le 1er degré et 2700 ETP dans le 2nd degré.

Les créations d'emplois dans le 1er degré ont été réparties en fonction du nombre de décharges de direction de 4 classes à compenser, et donc n'ont pas permis d'absorber la hausse démographique : «*la carte scolaire s'est faite avec des moyens d'enseignement en moins, et une prévision démographique en légère hausse générant un climat tendu dans certains départements*».

Le manque de crédits de fonctionnement affecte la qualité du système éducatif. Des difficultés sont à prévoir sur tous les postes de dépenses : déplacement, formation, fonctionnement ...

Le peu qu'il reste des plans de formation des enseignants va être fragilisé, les crédits pédagogiques seront fortement diminués et les déplacements ne seront remboursés qu'en 2011 ; de nombreux stages vont donc être annulés.

Les rapporteurs se disent interpellés par la baisse des moyens de remplacement.

Les IG en concluent que cette pression budgétaire obligera à faire des économies en augmentant le nombre d'élèves par classe, notamment dans les grosses écoles pri-

maires, et en ayant recours à une gestion plus «*radicale*» des personnels dans et hors les classes.

Un surnombre important

Les rapporteurs soulignent un effet d'aubaine dans le 1er degré qui profite en 2010 de titulaires en surnombre (8000 par rapport aux emplois inscrits au budget). Ils précisent que «*cette situation étant transitoire, ces enseignants ne peuvent pas être utilisés pour ouvrir des classes mais se voient confier des postes provisoires*».

Aussi les IGEN notent-ils le caractère curieux de la préparation de la rentrée 2010 : les IA ferment des centaines de classes en mars pour tenir les plafonds d'emploi et, en septembre, des milliers de professeurs sont en attente de poste.

Année zéro des enseignants stagiaires

Pour les rapporteurs, c'est la difficulté majeure en cette rentrée.

Dans le 1er degré, les surnombres ont permis cette année, à titre transitoire, une grande «*inventivité*» (sic !) pour organiser l'année de stagiarisation.

Pour les IG, l'organisation des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et de formation présente une «*diversité kaléidoscopique*» qui pose un problème de cohérence et peut susciter des tensions et des velléités de recours pour rupture d'égalité.

Concernant le financement de la formation, les IG s'interrogent sur le transfert de charge aux académies sans transfert de moyen.

Enfin, il est à noter que les IG se félicitent que dans certaines académies les étudiants puissent être utilisés comme moyens de remplacement lors des départs en stages des PES !

« La déconcentration du pilotage du système se poursuit » (pour le meilleur et pour le pire)

Formation initiale, gestion des personnels, gestion financière... les rapporteurs soulignent les différences entre qui n'assurent aucune visibilité sur leur capacité à affronter la période à venir, dans laquelle elles devront «*réduire leurs moyens et diminuer leurs coûts, faire face aux difficultés de certains élèves et piloter des établissements*

qui seront de plus en plus autonomes».

Concernant la carte scolaire, les critères de ventilation des moyens du 1er degré entre départements sont qualifiés de «*peu connus et assez frustrés*».

Enfin, les rapporteurs soulignent l'attente des enseignants face aux animations pédagogiques mais pointent les dysfonctionnements de certains dispositifs, débouchant parfois sur la «*contemplation du vide*».

« Nouvelle organisation de l'école »

Pour finir, les IG passent très brièvement sur la «*nouvelle organisation de l'école primaire*» considérant qu'à cette rentrée «*le climat s'est nettement apaisé*» tout en précisant que l'on «*ne s'attachera pas à évaluer les effets des réformes sur les élèves, ce que font d'autres rapport...*».

En guise de conclusion, les rapporteurs caractérisent la rentrée 2010 comme «*techniquement réussie*» mais «*qui ne prépare pas l'avenir dans la mesure où elle repose sur des choix conjoncturels et des solutions provisoires*».

Ils conseillent à l'administration centrale d'éviter deux écueils :

- la multiplication «*d'injonctions dominées par le court terme*», sans cohérence d'ensemble et qui fragilisent la capacité d'action des services académiques
- l'absence de suivi et de régulation qui favorisent des disparités portant atteinte à la cohérence éducative à l'échelon national.

Si l'on peut partager nombre de constats sur les dysfonctionnements constatés, on peut s'interroger sur le fait que les IG parlent d'absence de cohérence d'ensemble. C'est effectivement ce qui apparaît si l'on regarde l'empilement des injonctions, les priorités qui changent chaque année, l'absence de bilans des dispositifs existant ou des expériences engagées... Pour autant il y a bien une cohérence, celle d'une politique délibérée de casse de l'ensemble des services publics, d'une politique qui renonce à la réussite de tous et met en place une école à deux vitesses. Avec les enseignants des écoles, le SNUipp-FSU continuera à se battre pour une autre politique pour l'école et les services publics.

Nicolas Wallet

Ecole renoncement à la démocratisation

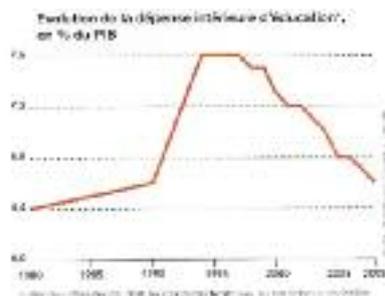
Face à la crise que traversent nos sociétés, aucune solution crédible et démocratique ne peut se concevoir sans une véritable « priorité à l'éducation ». Dans d'autres pays, les gouvernements misent sur l'éducation pour sortir de la crise. Or, le nôtre s'obstine dans sa politique de mise à mal des services publics et particulièrement du service public d'éducation.

La rentrée 2010 et le projet de budget 2011 confirment les choix des années précédentes : ce sont notamment 32 000 postes supplémentaires qui seront supprimés entre 2010 et 2011 dans l'éducation.

Alors que depuis la fin des années 1990, les gouvernements qui se sont succédés ont cessé de faire progresser l'investissement dans l'éducation, la décision de N. Sarkozy de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux fait chuter gravement cet investissement alors même que les besoins augmentent. En effet, ces suppressions de postes interviennent dans une période de forte hausse des effectifs des écoles et des collèges. Pour la rentrée 2011, le ministère s'est même permis de faire des « fiches conseils » aux Inspecteurs d'Académie pour les aider à supprimer des postes (voir page 7)

La communication du ministre ne peut masquer les effets négatifs de ce choix de société : effectifs de classe en hausse, sup-

pressions des Rased, problèmes de remplacement, suppression de la carte scolaire, quasi disparition de la formation professionnelle initiale et continue des enseignants, réformes anti-pédagogiques, ... les élèves les plus en difficulté sont les premières victimes de cette politique désastreuse.



Il s'agit bien du renoncement à l'ambition d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif, du renoncement à la réussite de tous les élèves. Alors même que la France est « championne » pour la reproduction des inégalités sociales, rien n'est fait pour inverser cette tendance. Volonté de faire disparaître la scolarisation avant trois ans, refus de porter à 18 ans la scolarité obligatoire, cantonnement d'une partie de la jeunesse au seul « socle commun », abandon de la politique d'éducation priori-

taire... c'est le développement d'une école à deux vitesses qui est à l'œuvre.

La politique du mérite individuel et la responsabilisation de chacun face à ses difficultés ou ses échecs réduit en réalité la justice sociale à la question des droits individuels avec des conséquences désastreuses pour le collectif.

Pour les personnels, cette politique se traduit par une dégradation de leurs conditions de travail, une transformation de leurs missions, un alourdissement de leur charge de travail, et le développement de la précarité. La volonté de renforcer l'« autonomie » des établissements, la mise en concurrence à travers les évaluations visent à effacer la notion de règles nationales au profit de la déréglementation et du développement d'un « marché scolaire » qui serait soi disant plus « efficace ».

Pour la réussite de tous les élèves, il faut au contraire privilégier une conception encore plus collective et solidaire de la construction des apprentissages, investir dans une prise en charge efficace des difficultés scolaires et la réduction des inégalités.

La mobilisation est nécessaire pour de tout autres choix ! Le SNUipp et la FSU, par tout, seront présents !

Nicolas Wallet

EPEP un rapport préconise l'expérimentation

Le député UMP Frédéric Reiss a remis le 29 septembre à Luc Chatel son rapport sur la direction d'école pompeusement intitulé « *quelle direction pour l'école du XXI^e siècle* ». Sans surprise, il préconise notamment l'expérimentation « *d'établissements publics du primaire (E2P)* » dotés d'un budget propre.

Pour ce faire, il recommande les regroupements d'écoles dans lesquels n'y aurait « *qu'un seul directeur, un conseil d'école unique, un conseil des maîtres unique* ». « *La solution de l'établissement public du primaire (E2P) pourrait être expérimentée dans les écoles de quatorze classes et plus* ».

L'E2P devrait disposer d'un budget et la composition de son conseil d'administration serait « *le directeur + 1/3 + 1/3 + 1/3 (enseignants - élus locaux - parents)* ».

Cette création d'E2P aurait pour conséquence de rompre l'équilibre avec les collectivités territoriales, sans apporter de réponses aux inégalités territoriales.

Associés à la remise en cause de la carte scolaire, ces établissements ouvriraient la voie à la concurrence entre écoles et seraient un jalon supplémentaire de la construction d'un marché scolaire. La globalisation des effectifs entraînerait également des suppressions de postes d'enseignants.

Cerise sur ce gâteau bien amer, un contrat éducatif incluant le projet pédagogique portant sur l'ensemble des aspects d'intérêt commun pour la communauté éducative devrait être élaboré « *en concertation et devrait comporter des indicateurs de performance* ». Le député recommande également que les inspecteurs prennent en compte dans l'évaluation des enseignants « *la réalisation du projet pédagogique et plus généralement du contrat éducatif* » induisant ainsi un avancement des enseignants au pseudo mérite...

Enfin, le statut juridique des directeurs d'école « *pourrait être celui d'un détachement dans le corps des personnels de direc-*

tion ou dans un emploi fonctionnel » conduisant à l'attribution d'un statut hiérarchique pour le directeur d'école. Le SNUipp rejette tout projet qui diviserait la profession en conférant au directeur un statut et un rôle hiérarchique. A l'inverse, il se prononce pour un renforcement du pilotage des écoles par le conseil des maîtres, pour un fonctionnement démocratique capable de concevoir, élaborer, et décider collectivement.

Que ce soit sur l'évaluation des enseignants, le statut des directeurs d'école ou sur le fonctionnement des écoles primaires, ce rapport enfonce le clou des réformes précédentes de l'école primaire. Allant à l'encontre de la vision de l'école que le SNUipp porte et des revendications des personnels, le SNUipp mènera toutes les actions nécessaires à ce que les préconisations de ce rapport ne soient pas appliquées.

Jérôme Lambert

Joindre le SNUipp Paris

nous écrire, venir nous voir
11 rue de Tourtille 75020 Paris

nous téléphoner
01-44-62-70-01

nous faxer un document
01-44-62-70-02

nous envoyer un e-mail
snu75@snuipp.fr



Qui est le SNUipp ?

Le SNUipp a maintenant 17 ans. Il est le premier syndicat national d'enseignants du premier degré et s'est construit au sein de la FSU (première fédération de la Fonction publique d'Etat). Depuis 1993, nous avons tout à la fois au quotidien accompagné les collègues pour leurs problèmes individuels, accompagné les équipes, assuré la défense des intérêts collectifs dans les instances paritaires (CAPD, CTP...) et pris toute notre part dans les grands mouvements revendicatifs (intégration dans le corps des PE, retraites, lutte contre le CPE, réformes Darcos...).

Horaires des permanences

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 17h30
Mercredi de 9h30 à 16h30

Il est cependant possible que des réunions nous empêchent de respecter ces créneaux horaires. Vous pourrez toujours nous contacter par e-mail (snu75@snuipp.fr).

Lettre électronique d'informations

La lettre électronique du SNUipp permet de recevoir directement dans sa boîte mël toutes les informations importantes, l'actualité éducative et syndicale, des opérations administratives en cours, de recevoir les comptes-rendus des commissions paritaires...

Elle a une fréquence moyenne hebdomadaire. Pour s'abonner, rien de plus simple, il suffit de s'inscrire en ligne : http://75.snuipp.fr/lettre_infos.html

Le site <http://75.snuipp.fr>



Vous y trouverez

- toute l'actualité parisienne et nationale,
- "l'Ecole", le journal du SNUipp Paris en Pdf
- les comptes-rendus de CAPD
- les dossiers du SNUipp (Epep, lecture, CPE, retraites...)
- la partie carrière avec tous les renseignements (promotions, permutations, mouvement...) et les fiches de contrôle en ligne
- des lettres types et les différents calendriers
- une partie consacrée à l'lufm
- une présentation du SNUipp Paris
- ...et plein d'autres choses...

Se syndiquer une démarche individuelle au service du collectif

Les attaques du gouvernement contre le service public d'éducation, comme contre l'ensemble des salariés, sont sans précédent.

Pour nous défendre, comme pour défendre l'école publique, il nous faut être nombreux et unis.

En vous syndiquant, vous contribuerez à ce combat en donnant les moyens au SNUipp d'organiser les actions et d'informer les collègues, notamment des principales étapes du paritarisme. Vous pouvez aussi, en participant à la vie du syndicat, contribuer à la réflexion collective et à l'élaboration de ses mandats et de ses actions. Vous syndiquer ne vous prendra que le temps que vous voudrez bien y consacrer.

Le SNUipp, principal syndicat des enseignants des écoles, se bat pour une transformation progressiste de l'école, en lien avec une transformation sociale, des avancées collectives pour la profession, la défense des enseignants et des écoles, sans jamais les opposer.

Dossier réalisé par Antoine Pelletier et Jérôme Lambert

L'an I de la casse de la formation et du concours

En 1850, nous rappelle Claude Lelièvre, le Comte de Falloux a souhaité renforcer le rôle de l'Église dans l'éducation, et attaquer les débuts d'école publique. La commission de préparation de la loi Falloux préconisait alors la suppression des Écoles normales et une formation des maîtres entièrement assurée par des stages effectués «*sous la direction de maîtres vieillissants dans la carrière*».

Aujourd'hui, la réforme de la formation et du recrutement est vue par le ministère comme un «*axe structurant*» des transformations du système éducatif, une série de mesures pour développer la sélection sociale. Le ministère veut aussi en finir avec des fonctionnaires protégés par leur statut et qui contestent ses réformes antisociales.

Une politique de sélection sociale

Le pré-rapport à la loi Fillon de 2005 indique : «*la notion de réussite pour tous ne doit pas prêter à malentendu. Elle ne veut certainement pas dire que l'École doit se proposer de faire que tous les élèves atteignent les qualifications scolaires les plus élevées. Ce serait à la fois une illusion pour les individus et une absurdité sociale puisque les qualifications scolaires ne seraient plus associées, même vaguement, à la structure des emplois.*» Le gouvernement souhaite que les élèves accèdent à des niveaux de qualifications qui conviennent aux besoins du marché, quitte à limiter la progression des élèves.

Pour organiser ces «*flux*», on utilise à plein les évaluations, les compétences mesurables, même si (surtout si ?) elles restent indécodables pour les familles. Claudia Renau rappelle que la Norvège fait partie des pays qui obtiennent les meilleurs résultats enquêtes internationales, alors que les élèves ne sont pas notés avant 14 ans.

Il s'agit d'être rentable en permanence : il faut en finir avec les études qui ne débouchent pas sur des emplois, il faut arrêter d'investir pour aider des élèves en difficulté, puisqu'ils n'ont pas d'avenir sur le marché de l'emploi.

Une réforme au service d'un projet

La casse de la formation est un instrument pour cette logique. Elle renforce en effet l'idée qu'enseigner signifie tenir la classe, au mépris des enjeux réels de l'enseignement. Au contraire, J. Bernardin, président du GFEN, indique : «*C'est dans l'expérience vécue d'une confrontation personnelle à un problème à résoudre, à un défi à relever, à une activité de création que chacun peut mobiliser l'ensemble de ses acquis, connaissances et expériences, éprouver ses capacités d'invention, dans une interaction stimulante et exigeante avec ses pairs, renouant ainsi avec la dynamique créatrice originelle des œuvres, des codes symboliques ou des concepts en jeu.*» C'est à peu près l'exact contraire de ce que véhicule la réforme de la formation : il s'agirait d'imposer une discipline dans la classe, pour transmettre des apprentissages théoriques.

La relation entre théorie, disciplinaire et pratique est réduite à néant. Et, dans la réforme, le disciplinaire est à la charge des étudiants, au sein de l'université. La moitié des reçus aux concours, qui l'a passé en candidat libre devra se débrouiller.

La formation pratique, quant à elle, est réduite à un bricolage. Les tuteurs doivent conseiller les stagiaires «*en priorité en dehors du service*». Les stagiaires seront suivis individuellement, par un tuteur unique. Sur Paris, nous avons obtenu que ces tuteurs soient des maîtres formateurs. Mais ceux-ci même indiquent le faible intérêt de ce suivi : il se construit une relation duale, où le formateur jouera aussi un rôle d'évaluateur, où il est juge et partie. Cette relation est limitée : pendant 6 semaines et demi, elle se construit uniquement dans la classe du maître formateur et, ensuite, uniquement par les quelques visites que celui-ci pourra effectuer. L'absence d'échange entre les stagiaires prive d'une réflexion, d'un échange avec ses pairs, qui connaissent le même type d'interrogations.

Discipliner la profession

Les enseignants contestent les réformes régressives. Le ministère souhaite revenir à

une période où les fonctionnaires étaient réellement au service de la hiérarchie. Deux pistes pour cela : la pression idéologique et la casse du statut.

La réforme impose de se plier à la hiérarchie dès le recrutement. Les stagiaires ne sont presque plus suivis par des formateurs – à Paris, nous avons tout de même obtenu que des formateurs IUFM effectuent des visites de conseil. Ce sont les inspecteurs qui ont nommé les tuteurs qui suivent les stagiaires et qui donnent l'avis principal sur la titularisation.

Au concours, une épreuve, «*agir en fonctionnaire éthique et responsable*», est consacrée à la vérification de la conformité du candidat avec les exigences de l'institution et de la hiérarchie.

Enfin, le nombre de postes aux concours (61 pour Paris, contre 171 l'an dernier et environ 350 il y a quelques années) est un aveu : ce nombre ridicule ouvre la porte à la fermeture du concours et aux recrutements par contrats précaires. L'Académie de Paris ouvre d'ailleurs ces jours-ci son site sur l'article «*recrutement d'enseignants contractuels, de vacataires et d'assistants de langues*». Le recrutement des enseignants sur contrats précaires permettrait d'exercer une pression considérable sur les conditions de travail, les salaires des collègues.

Pour le SNUipp, au contraire de toute cette logique, la formation doit être un outil pour les qualifications et l'émancipation de la jeunesse. Le recrutement, de son côté, doit garantir un accès facilité au métier, un statut protecteur pour les enseignants. Il revendique donc une formation rémunérée de deux ans après un concours accessible sous condition de licence. Cette formation, mariant théorie et pratique, avec une entrée progressive et réfléchie dans le métier, devrait déboucher sur l'obtention d'un master, et encourager la réflexion sur l'ensemble de la carrière.

Il tient à œuvrer dans ce sens en construisant un projet alternatif, en collaborant avec les mouvements pédagogiques, en construisant des mobilisations pour une formation de qualité.

“ Engager les jeunes enseignants dans une dynamique professionnelle ”

Christine Passrieux, responsable nationale du GFEN, explique les liens entre la conception du métier enseignant et les principes d'une formation professionnelle digne de ce nom. Elle revient sur la double ambition du partenariat avec le SNUipp : créer des liens de solidarité et engager les jeunes enseignants dans une dynamique professionnelle.

Quel est le sens du métier enseignant ?

L'acte pédagogique ne s'improvise pas et ne peut être réduit à des gestes qu'il suffirait de reproduire pour que l'on puisse parler d'enseignement. A moins de décider que l'école ne s'adresse qu'aux héritiers ou quelques élus désignés comme méritants et abandonne tout projet démocratique, pensé comme «*élévation continue du niveau culturel de l'ensemble de la nation*». Pour rendre vivante cette ambition, c'est la conception des savoirs et de leur transmission qui est interrogée. C'est là qu'est le cœur du métier pour que l'école plutôt que de participer à creuser les inégalités sociales, fasse au contraire goûter à tous «*la saveur des savoirs*» et permette à chacun de s'émanciper de son univers familial.

Les élèves heureux de découvrir seuls un texte en se libérant de la dépendance à l'adulte, de résoudre un problème de math qui résiste, de comprendre les rouages de la société à travers l'histoire ne s'y trompent pas : apprendre c'est grandir, partir ailleurs pour découvrir d'autres horizons. C'est comprendre le monde dans lequel on évolue pour ne plus le subir mais au contraire y construire une place active. C'est aussi se découvrir capable de dépasser ses limites et avoir une image positive de soi ! Apprendre transforme. L'apprentissage est une clef du développement dans ses dimensions individuelle et collective à la condition que l'école n'enferme pas dans une vision du savoir comme stricte monnaie d'échanges sur le marché de l'emploi, ou comme somme d'objets morts qu'il faudrait engranger : un mot de vocabulaire par jour ou l'éducation à la citoyenneté réduite à la soumission à des préceptes moraux ! C'est pourquoi on ne peut dissocier les contenus de savoir de leurs modalités de transmission. C'est pourquoi enseigner est si difficile et requiert une vraie formation.

Que serait une « vraie » formation ?

Si l'on peut affirmer (et les travaux en neuro-biologie le confirment) que tous les enfants sont capables d'apprendre, leur rencontre avec les apprentissages scolaires ne se fait pas de la même manière pour tous. C'est le rôle de l'enseignant que de créer les conditions de cette rencontre. Pour cela, il lui faut comprendre la nature de ce qui fait empêchement pour les élèves, se décentrer de sa propre histoire (de réussite scolaire), faire face à chaque instant à l'imprévu des questions, des réactions voire des refus ... Faire ce métier c'est tenir plusieurs bouts en même temps : on ne peut faire une leçon de grammaire sans la conviction que les élèves sont capables d'apprendre ; il est également nécessaire d'avoir des connaissances en linguistique, d'analyser les obstacles conceptuels que les élèves devront surmonter en s'appuyant sur ce qu'ils produisent pour leur proposer une démarche d'apprentissage qui les conduise à l'autonomie dans leurs écrits. Il faut donc être en mesure de prendre en compte ce qui surgit parce que l'on sait où l'on va, avoir la distance nécessaire pour tenir ses objectifs sans perdre les élèves. Faire et se regarder faire !

Une formation doit répondre à toutes ces exigences et permettre de questionner et modéliser des pratiques pour les transformer et tendre vers la réussite de tous les élèves ; d'interroger les liens entre enjeux, objectifs, contenus de savoir et choix pédagogiques. Il y a plusieurs manières d'être seul dans sa classe : condamné à une solitude qui étouffe toute possibilité de faire vivre le métier parce qu'elle astreint à un geste, à une mécanique et l'impuissance est vite au bout du chemin ; ou bien s'inscrire dans une culture du métier qui prend en compte son histoire, des manières diverses de l'exercer dans le plaisir de la controverse, du débat argumenté sur le métier.

Pourquoi ce projet de partenariat avec le Snuipp ?

Ce qui se passe actuellement est extrêmement grave et dangereux. On ne peut rester sans rien faire face à cette situation à moins de la cautionner. C'est pourquoi, à la suite d'un séminaire mené l'an passé avec le Snuipp en direction des T1 et des T2, le GFEN s'engage auprès des PES non pour



Christine Passrieux

est responsable nationale du GFEN

leur donner en quelques heures une formation qui exige des mois, non pour se substituer à quelque institut de formation mais dans une double perspective :

- créer des liens de solidarité pour mettre un terme à l'isolement mortifère
- engager les jeunes enseignants dans une dynamique professionnelle où la formation «*constitue cette zone de migration fonctionnelle du savoir académique dans l'expérience et de l'expérience dans le savoir académique*».

La difficile entrée dans le métier des enseignants stagiaires...

Le SNUipp FSU Paris et le GFEN s'associent pour accompagner les professeurs stagiaires placés dans une situation inacceptable lors de cette rentrée. Réaffirmant qu'enseigner est un métier qui s'apprend, ce partenariat fait partie intégrante du combat global contre la « réforme » de la formation des maîtres.

Le dispositif académique ubuesque d'affectation et d'accompagnement des stagiaires

Envoyés directement devant les élèves sans formation professionnelle, les lauréats au concours 2010 de professeurs des écoles sont les premiers à payer les pots cassés de la réforme dite de « mastérisation ». À Paris, restant sourd à la mobilisation de l'ensemble des syndicats parisiens et de la FCPE au printemps dernier, l'Inspecteur d'académie a décidé de bloquer 173 postes et de confier aux stagiaires la responsabilité d'une classe.

De la rentrée aux vacances d'automne, les stagiaires sont en grande partie au sein de l'école de leur IMF, avec une ou deux semaines dans leur école de rattachement. De la rentrée des vacances d'automne à début mai, ils sont en responsabilité d'une classe avec un jour de décharge à l'IUFM : les stagiaires vont donc bénéficier en tout et pour tout de 114h de formation initiale... car de mai à juin, ils seront en responsabi-

lité de la classe toute la semaine.

Le SNUipp Paris et le GFEN, partenaires pour les accompagner

Face à cette situation inacceptable, le SNUipp-FSU Paris et le GFEN (Groupe Français d'Education Nouvelle) organisent à leur intention un cycle de formations pédagogiques et syndicales tout au long de l'année scolaire.

Ces formations n'ont aucunement pour objectif de se substituer à l'IUFM, mais bien d'affirmer une solidarité professionnelle que le gouvernement s'acharne à attaquer et de donner la possibilité à ces jeunes collègues de réfléchir avec d'autres sur leur métier. Ce partenariat s'inscrit dans le refus de la casse de l'école, la promotion d'une formation initiale de qualité pour les enseignants et la revendication d'une école démocratique. La première journée de formation aura lieu le lundi 11 octobre, de 9h à 16h30 à la Bourse du travail. Pour pouvoir y assister, il suffit aux enseignants sta-



giaires de déposer une autorisation d'absence pour réunion syndicale et de s'inscrire auprès de la section. N'ayant pas la responsabilité d'une classe à cette date, l'Inspecteur d'académie a accepté la tenue de cette réunion à leur intention. Pour les autres, il s'agira d'une journée de stage de formation syndicale (l'autorisation est à demandée un mois à l'avance)

Le programme complet du cycle et une explication plus précise de notre démarche sont consultables en ligne sur notre site internet.

Le rôle des formateurs remis en cause

Malgré les annonces gouvernementales, la circulaire cadrant les tâches des maîtres formateurs et la réforme de la formation ont modifié profondément leur rôle. Ils dépendent maintenant uniquement des Inspecteurs d'académie, qui peuvent même, en théorie, revenir sur leur temps de décharge de service. Ils peuvent intervenir auprès de stagiaires, d'étudiants ou dans le cadre de la formation continue, ce qui signifie une charge

de travail très élevée. A tel point que le rectorat de Paris a recruté 300 maîtres d'accueil temporaire, c'est-à-dire des collègues sans formation et sans décharge de service qui sont supposés accueillir des étudiants en stage et les former.

Les maîtres formateurs continuent à être malmenés à Paris : les cadres de concertation collective à l'IUFM sont supprimés, un stage d'une semaine a été mis en place lors de la période lors de laquelle ils

accueillaient les stagiaires et ce deux semaines après la rentrée. C'est pourtant la période pendant laquelle une relation de travail peut être construite entre maîtres formateurs et stagiaires, avant leur prise de poste. Le SNUipp a obtenu que ce stage ne soit pas imposé à l'ensemble des IMF.

Les conseillers pédagogiques, dont la mission de départ est d'aider les enseignants, de leur fournir des outils, de les conseiller indépendamment de

la hiérarchie, se retrouvent dans la situation de suppléer les Inspecteurs. En effet, ceux-ci ne peuvent pas faire face à la tâche de visiter plusieurs fois les stagiaires pour les conseiller puis les évaluer. Les conseillers pédagogiques se retrouvent donc à faire des sous-inspections, à effectuer des rapports pour les inspecteurs, à être juge et partie dans la titularisation des stagiaires.

Les masters à Paris

Les masters de préparation au professorat des écoles (master « enseignement – éducation – médiation ») accueillent 350 étudiants pour chacune des deux années. Le contenu est extrêmement lourd, avec 36 heures de cours par semaine. Cela interdit quasiment la participation d'étudiants salariés, même si une section a été créée suite aux demandes, avec des cours le soir. Le master marie en effet les cours de préparation au concours, la préparation au métier, une initiation à la recherche, des modules de reconversion en cas d'échec au concours.

Le master aura de toute façon une curieuse physionomie après octobre, car seuls une centaine d'étudiants seront admissibles (les épreuves d'admissibilité ont eu lieu les 28 et 29 septembre) et auront donc une chance d'avoir le concours. Les non admissibles devront soit continuer à se préparer au métier, sans savoir ce qu'ils feront l'an prochain pour préparer le concours, soit renoncer à se préparer au métier et terminer un master plus théorique.

Le SNUipp Paris dénonce cette situation absurde et injuste.

Formation continue... réduite à la portion congrue

La formation initiale n'est pas la seule à subir les conséquences de la politique budgétaire du gouvernement. Pour Chatel et consorts, si enseigner ne s'apprend pas avant de prendre la classe, il ne s'apprend pas non plus au cours de sa carrière... En effet, le plan académique de formation continue 2010-2011 confirme la tendance de déplacement de la formation continue en-dehors du temps scolaire, voire en-dehors du temps de service.

La majorité des jours de stages remplacés est dédiée au remplacement des enseignants stagiaires pour leur journée de décharge hebdomadaire de novembre à mai. Tous les stages d'école sont désormais effectués sur le contingent des animations pédagogiques, et non plus sur temps scolaire. Le SNUipp a dénoncé et continue de dénoncer ce retour en arrière : la réflexion pédagogique fournie après une journée de travail n'est pas comparable à celle d'un travail effectué sur le temps de service.

De plus le contenu de ces formations correspond de plus en plus à l'adaptation à l'emploi plus qu'à une réelle réflexion sur l'évolution de notre métier.

La CAPD traitant des candidatures aux stages de formation continue est fixée au 14 octobre, n'hésitez pas à contacter la section aux alentours de cette date pour connaître vos résultats personnels.



Stages T1 et T2

une obligation réglementaire que l'académie doit respecter

Depuis un certain nombre d'années, les académies ont l'obligation réglementaire d'organiser un stage de formation à destination des enseignants en T1 et T2.

Tous les ans, l'académie de Paris s'engage à respecter cette obligation légale, et tous les ans, nombre d'enseignants

en T1 et T2 ne bénéficient de ce stage sur la base de différents prétextes (affectation sur des compléments de mi-temps, postes de ZIL...) dont l'explication de fond reste bien sûr les suppressions massives de postes dont ceux de remplaçants.

Depuis le printemps dernier,

les représentants du SNUipp FSU interrogent l'Inspecteur d'académie sur cette question, et exigent qu'un stage soit organisé à l'IUFM pour accompagner dans le métier ces jeunes collègues. L'académie a enfin pris contact avec l'IUFM début septembre afin d'envisager

l'organisation d'un stage à la rentrée des vacances d'automne en deux vagues. Les enseignants seraient alors remplacés par des enseignants restant en surnombre. Attaché au droit à la formation, le SNUipp appelle les collègues concernés à contacter la section en cas de problème.

Rythmes scolaires

complexité des enjeux vs simplisme ministériel

Le débat sur les rythmes scolaires est lancé par le ministère pour occulter sa politique éducative désastreuse pour l'école. Le SNUipp n'est pas dupe et portera l'exigence d'une prise en compte des intérêts des enseignants à côté de ceux des élèves.

Comment masquer les effets des réformes éducatives en cours et les conditions de rentrée déplorables ? En proposant « une conférence nationale sur les rythmes scolaires » bien sûr !

Telle est la façon de procéder du gouvernement. Il veut convaincre l'opinion que les rythmes scolaires sont les principaux responsables des difficultés des élèves et du système éducatif, et évidemment récupérer des moyens budgétaires en supprimant encore des postes.

Le gouvernement a imposé la semaine de 4 jours et l'aide personnalisée sans aucun débat, sans aucun bilan alors même qu'on vit quotidiennement les conséquences dans les écoles, notamment la fatigue accrue des élèves et des enseignants et la prise en charge des élèves en difficultés lourdes par les équipes enseignantes sur le temps du midi en lieu et place des Rased...

Un débat complexe

L'organisation du temps scolaire doit permettre de prendre en compte le rythme de chacun. Il n'existe pas de réponse censée résoudre tous les problèmes. Il ne s'agit pas de trancher cette question en termes quantitatifs (par exemple 4 jours et demi plutôt que quatre, plus ou moins de vacances...), mais bien de trouver une solution cohérente pour tous.

De plus, pour le SNUipp, l'objectif est également de mener une réflexion sur le projet global pour l'École. En effet, la question des rythmes soulève bien d'autres problèmes que la durée du temps scolaire ou sa répartition. Il s'agit également de s'intéresser à la manière dont les apprentissages sont construits, l'alternance des activités au sein du temps scolaire, les effectifs au sein du groupe classe...

Une consultation d'un an

Les rythmes scolaires restent un dossier particulièrement sensible. On se souvient des débats houleux de 2001 lorsque la Ville de Paris avait lancé le débat.

Le ministère a organisé une consultation nationale avec les organisations syndicales



d'enseignants, les municipalités, les fédérations de parents, les associations complémentaires de l'école... La consultation va durer pendant un an sur les rythmes de la journée de cours, la longueur de la semaine et de l'année scolaire des élèves de la maternelle au lycée. Les premiers changements seront mis en œuvre à partir de la rentrée 2012.

Le ministère va tenter de simplifier la problématique de ce dossier en opposant les partenaires et en argumentant dans un seul but non avoué : la réduction du nombre de poste d'enseignants. Le SNUipp s'inscrira dans ce débat en ayant conscience que les enjeux sont complexes et les parties concernées nombreuses. Mais surtout il s'assurera que les intérêts des personnels ne soient pas occultés.

L'expérience lancée dans le second degré par le ministère cette année « école le matin, sport l'après-midi » tend à renvoyer

la responsabilité des disciplines (l'EPS ou l'éducation musicale) aux collectivités territoriales et laisse penser qu'il y aurait des apprentissages fastidieux et d'autres plus ludiques.

Le point de vue du SNUipp

Le SNUipp réclame la déconnexion temps élèves / temps enseignants permettant une réduction du temps de travail des enseignants. L'horaire hebdomadaire devant élèves passerait à 18h00 avec 3h00 de concertation et plus de maîtres que de classes.

Le SNUipp tout en s'intéressant au point de vue de l'enfant et à celui des partenaires éducatifs, consultera l'ensemble de la profession sur cette question et portera les revendications des personnels.

Marie-Claire Chitteray

Débats au sein des académies

Le Ministère a prévu des débats au sein des académies du mois de septembre à décembre. Les modalités pratiques pour Paris ne sont toujours pas connues, mais le SNUipp a d'ores et déjà interpellé l'inspecteur d'Académie quant à la tenue de cette consultation publique. Il n'est pas question que les équipes aient à supporter encore une fois une surcharge de travail, en terme de temps et d'organisation d'une réunion publique. De plus, l'école n'est sûrement pas le lieu adéquat pour organiser un tel débat en raison des tensions que cela peut faire naître.

Unités d'enseignements, CLIS, ULIS

refus d'ouvrir les postes nécessaires

A lors que l'administration parisienne avait annoncé le 1er juillet dernier, lors de la réunion du groupe technique départemental, la signature des premières conventions pendant les vacances, les unités d'enseignement ne se sont pas mises en place! Ces conventions engagent l'éducation nationale à mettre un certain nombre de postes d'enseignants dans les établissements spécialisés en fonction de plusieurs critères dont le nombre d'élèves. Mais le rectorat, inquiet pour ses moyens concernant la prochaine carte scolaire, trouve qu'il est urgent d'attendre avant de contractualiser des postes en établissements spécialisés, postes dont il pourrait avoir besoin d'abord pour les écoles et les élèves en classe « ordinaire ».

En effet, les quelques postes réservés à l'ASH lors du dernier CDEN n'ont finalement pas ouverts. La douzaine d'élèves orientés en CLIS par la MDPH et en attente



de l'ouverture de cette classe, promise en juin, ont finalement été scolarisés en classe ordinaire malgré l'existence de la notification. L'académie passe tranquillement outre les propositions des Equipes de Suivi de la Scolarisation, les décisions de la MDPH et les éventuels recours possibles au tribunal administratif des parents. De même

pour les orientations en ULIS (ex UPI). Malgré les promesses répétées de l'administration tout au long des six derniers mois, d'ouvrir un nombre suffisant d'UPI, de nouveau, comme tous les ans, un certain nombre d'élèves sont affectés en SEGPA, en IME ou en 6ème, malgré la notification d'orientation en UPI...

Quand on voit qu'actuellement l'académie n'ouvre pas le nombre nécessaire de classes ou dispositifs pour les élèves en situation de handicap, qu'elle n'envoie pas en stage un nombre suffisant de collègues pour assurer le renouvellement des RASED, ..., quand on lit les hypothèses du ministère pour récupérer des postes l'ASH risque d'être une nouvelle fois la victime des suppressions massives de postes. Le SNUipp Paris ne s'y résignera pas et construira les actions nécessaires pour que les intérêts de TOUS les élèves soient pris en compte.

Agnès Duguet

Rased

vers une mort annoncée ?

Face aux menaces qui pèsent sur les réseaux d'aides spécialisées (lire page 9), et ce malgré les dénégations de Luc Chatel, les organisations syndicales avec les associations professionnelles des enseignants spécialisés des Rased, se sont réunies le 30 août dernier pour décider d'actions communes à mettre en place. Dès la rentrée, élaboration d'un « supplément Rased » au guide des parents produit par le ministère afin d'informer sur l'importance des interventions et le fonctionnement du Rased. L'objectif est bien d'expliquer à tous que le dispositif d'aides personnalisées n'a rien à voir avec l'aide spécialisée effectuée au sein des Rased. De plus, les organisations avec les associations ont décidé d'envoyer une lettre au minis-

tre l'interpellant sur l'arrêt brutal et inexplicable du cycle de réunions démarré au printemps dernier, et exigeant un réel état des lieux, ainsi qu'une clarification de ses intentions concernant l'avenir des aides spécialisées. Une interpellation des parlementaires sur l'avenir des Rased dans le cadre de la préparation du budget est aussi prévue. Dans un communiqué publié le 2 septembre dernier, elles ont pris acte des décisions du ministère de suspendre le groupe de travail concernant les formations spécialisées, de la baisse catastrophique des départs en formation, et alertent donc l'opinion publique sur le devenir des Rased. Le SNUipp réunira les personnels pour décider des actions à mener ensemble.

EVS

suppressions massives

Au niveau national, suite à un désengagement de l'Etat dans le financement des emplois aidés, des milliers de postes d'EVS sont supprimés, essentiellement ceux chargés de la mission d'aide administrative à la direction d'école. Ces missions ne concernant qu'une trentaine d'EVS à Paris, 400 EVS seront supprimés essentiellement dans le second degré. La mission d'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (AVS) est qualifiée de prioritaire par l'administration. Mais, un mois après la rentrée, de nombreuses écoles attendent encore ces personnels, malgré des notifications de la MDPH arrivées beaucoup plus en

situation est inacceptable. Le SNUipp a donc adressé un courrier à l'Inspecteur d'académie, l'interpellant sur le nombre important de postes vacants et lui demandant de les pourvoir. Il invite les écoles concernées à le contacter pour signaler tout problème.

Concernant les personnels, l'administration a mis en place une nouvelle cellule (service de l'assistance éducative et des contrats aidés) afin de recentrer au rectorat la gestion des AED et CUI des premiers et seconds degrés. Par exemple, les contrats de travail ne devraient plus être signés au lycée Janson de Sailly, mais au rectorat. A suivre ...

L'EPS à l'école

prochain renoncement ministériel ?

Le Ministère de l'Education Nationale continue d'envisager les apprentissages à l'école primaire sous l'angle réducteur du socle commun. Dernière preuve en date, le Ministère ne parle plus sur son site internet d'éducation physique et sportive, mais d'«*activité physique*» pour l'école maternelle ou de «*sport*» pour l'école élémentaire. Ce changement de langage est tout sauf innocent. Il est vrai que dans le fameux triptyque ministériel «*lire, écrire, compter*», il reste peu de place pour l'EPS.

Pour le SNUipp FSU, à l'inverse, l'EPS vise une éducation et des apprentissages dans et par des activités physiques et sportives, tout comme les activités artistiques.

Outre le développement d'aptitudes physiques, l'EPS poursuit des objectifs complémentaires : apprentissage du «*vivre ensemble*», insertion scolaire, éducation à la santé... Il peut également servir d'excellent support pour diverses compétences transversales comme les apprentissages langagiers.

De plus, une des particularités du système éducatif français est

qu'en plus des horaires et programmes nationaux, les associations complémentaires de l'école participent à la promotion du «*sport scolaire*» en proposant diverses activités physiques et sportives à tous les élèves y compris en-dehors du temps scolaire. L'USEP est bien sûr l'association majeure en ce domaine dans les écoles. Cependant, là encore, la politique ministérielle de réduction budgétaire risque de porter un sérieux coup à cette possibilité offerte à tous avec la réduction des subventions et du nombre d'enseignants mis à disposition des associations complémentaires de l'école.

Afin de contester cette politique et promouvoir l'Education Physique et Sportive, le SNEP-FSU (syndicat national de l'éducation physique) lance diverses opérations en ce début d'année comme nous l'explique Claire Pontais, responsable nationale du SNEP dans l'interview ci-dessous.

Jérôme Lambert

«Les EPSiliades, pour une éducation physique et sportive et un sport émancipateur»

Le SNEP-FSU organise les 12, 13 et 14 novembre 2010 un rassemblement inédit à la Halle Carpentier (Paris, 13^e). Est-ce une grande manifestation professionnelle revendicative d'un nouveau genre ?

Oui, on peut dire cela ! 2000 personnes sont attendues. Ce sera à la fois un colloque, des rencontres avec les partenaires de l'école, du monde du sport, des élus politiques et des médias, des pratiques sportives et artistiques, et... une fête parce que les difficultés actuelles ne doivent pas nous empêcher de perpétuer cet aspect de notre culture commune !

Ces EPSiliades auront à cœur le développement de l'EPS et du sport scolaire, pour un autre sport que celui porté par la marchandisation ou instrumentalisé par les grands médias ou le politique.

L'initiative est soutenue par l'UNESCO et de nombreux partenaires : SNUipp, FCPE, USEP, GFEN... Elle a de nombreux parrains, aussi variés que Philippe Meirieu, Romain Barras et Cali !

L'EPS est-elle vraiment menacée ? Le ministre communique pourtant beaucoup sur le sport ces temps-ci !

Toute l'école est malmenée. L'EPS, comme toutes les disciplines, en fait les frais avec une baisse sans précédent des moyens d'enseignement (seulement un départ en retraite sur 3 remplacé dans le second degré depuis 5 ans, 4500 suppressions). Le gouvernement tente, avec l'opération «*cours le matin, sport l'après midi*», de faire croire qu'il s'intéresse à

l'EPS et au sport scolaire alors qu'en fait, il rêve de remplacer les enseignants par des animateurs ! Au bout du compte, ce sont les élèves, et en particulier les plus en difficulté, qui trinquent. Les EPSiliades seront donc un lieu d'expression du mécontente-



ment des acteurs sur le terrain.

En même temps, contester ne suffit pas, il faut élaborer des contre propositions. Il ne peut y avoir de progrès pour l'EPS dans une école dégradée. Il faut transformer l'école pour qu'elle contribue, entre autres, à lutter contre les inégalités en matière d'accès aux pratiques physiques, sportives et artistiques. Elle ne peut se réduire ni à un simple défolement, ni à une simple activité physique pour lutter contre la sédentarité.

L'EPS doit participer pleinement à la démocratisation du système éducatif et à la réussite de tous. Nous interrogerons les programmes, les contenus, l'égalité garçons-filles...

Quelle sera la place de l'école primaire ?

Le SNUipp participera à deux tables rondes, une sur la formation des professeurs des écoles en EPS et une autre sur «*dans quelle école primaire peut-il y avoir plus et mieux d'EPS ?*». L'USEP sera là aussi. Parmi les 30 débats, nombreux sont ceux qui interpellent les acteurs de l'école primaire : ceux sur le rapport entre école et culture, les rythmes scolaires, l'avenir du sport (celui-ci est-il un patrimoine de l'humanité à transformer, enrichir ou un produit de consommation ?). Un thème sera entièrement consacré aux médias, avec des journalistes, parce que ceux-ci ont pris une importance considérable. Le musée du sport sera présent. Des auteurs dédicaceront leurs livres... Des pratiques physiques, sportives et artistiques que nous souhaitons «*innovantes*» seront ouvertes à tous et toutes le samedi après-midi.

L'entrée est gratuite pour les enseignants des écoles et PVP, en raison d'un partenariat avec la ville de Paris. Alors profitez-en ! N'oubliez pas votre tenue de sport !

Voyez l'ensemble du programme sur www.epsiliades.net. Pour s'inscrire, contacter : claire.pontais@snepfsu.net

CAPD

rôle et fonctionnement

La CAPD, commission administrative paritaire départementale est une instance de concertation composée de 10 délégués du personnel élus et de 10 représentants de l'administration. A Paris, ce sont 4 élus pour le SNUipp-FSU, 2 pour le Snudi-FO, 2 pour Sud Education et 2 pour le SE-Unsa. La CAPD n'est que consultative et n'émet qu'un avis mais elle joue un rôle important en matière de transparence, de contrôle, d'information, de caisse de résonance des revendications des personnels et permet d'obtenir des avancées pour la profession.

Elle se réunit tout au long de l'année pour examiner des décisions individuelles relatives à la carrière (promotions, mouvement, stages, liste d'aptitude à la direction d'école ...) et plus exceptionnellement pour des questions disciplinaires.

Elle est également consultée chaque début d'année pour l'élaboration des règles et barèmes départementaux.

Cette CAPD est aussi l'occasion pour les délégués du personnel de questionner l'administration sur un problème précis rencontré par un collègue, une école ou un dysfonctionnement.

À l'issue de chaque CAPD, le SNUipp ; majoritairement représenté, publie un compte rendu de séance consultable sur le site internet du SNUipp75. De même les élus du SNUipp qui siègent en CAPD répondent à tous les enseignants sur les résultats des opérations administratives les concernant.

Permanences "retraite" du SNUipp Paris

Le SNUipp organise à son local des permanences pour les personnels retraités et les actifs se posant des questions sur la retraite de 14h à 17h30 les lundis 4 octobre, 8 novembre, 6 décembre.

Calendrier indicatif des opérations administratives

Capd stages ASH initiative nationale et premier examen des stages de formation continue	14 octobre 2010
Capd stages de formation continue	21 octobre 2010
Permutations nationales	
dépôt du dossier	novembre 2010
Capd 500 points et contrôle des barèmes	février 2011
Résultats	fin mars 2011
Promotions	2 décembre 2010
Aptitude à la direction d'école	
Entretien	novembre 2010
Capd direction d'école	2 décembre 2010
Candidatures stages CAPA-SH	décembre 2010-janvier 2011
Capd CAPA-SH	février 2011
Capd hors classe, liste d'aptitude PE, congés de formation professionnelle, postes adaptés	mars 2011
Mouvement des personnels	mars à juin 2011

Kisaitou parisien indispensable pour tout savoir

Le SNUipp-FSU Paris vous propose un outil indispensable pour connaître et comprendre le fonctionnement administratif de l'Académie de Paris. Il retrace les éléments les plus marquants qui régissent la vie des enseignants à savoir, promotions, changement de département, traitement, congés, mouvement départemental...

Vous pouvez vous procurer le Kisaitou parisien à la section parisienne du SNUipp ou en nous retournant une enveloppe timbrée (50 grammes) avec vos coordonnées.



Promotions

CAPD reportée au jeudi 2 décembre

Avec la décision gouvernementale de gel des salaires des fonctionnaires pour les années à venir, les promotions sont l'unique moyen pour les enseignants de maintenir et d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Pour le SNUipp, le système d'avancement actuel est injuste et inégalitaire et entraîne les différences de traitement considérables pouvant aller jusqu'à 159 149 € sur l'ensemble de la carrière entre un ensei-

gnant passant ses échelons au grand choix et un autre n'avançant qu'à l'ancienneté.

Seuls 30% des professeurs des écoles promouvables avancent au rythme le plus rapide, « le grand choix », les autres se contentant d'un rythme moins rapide, au « choix » ou à « l'ancienneté ».

Le SNUipp milite depuis toujours pour faire cesser ces injustices. Nous exigeons un rythme d'avancement unique pour tous au sein d'une nouvelle grille indiciaire

comportant une classe unique avec un indice terminal de 783 (échelon le plus élevé de la hors classe). Dans ce cadre, l'avancement se ferait automatiquement grâce à l'ancienneté et non plus en tenant compte de la note d'inspection, arbitraire et inégalitaire.

Isabelle Bauby-Sudiarsana

Les promotions, comment ça marche ?

La promotion est le passage à l'échelon supérieur. Pour être promuable, il faut avoir au minimum une ancienneté suffisante dans l'échelon pour gravir le suivant.

Seule une partie des promouvables sera promue pour chaque rythme à chaque échelon. Les 30% les mieux classés passeront au grand choix, les 5/7èmes autres au choix, le reste des collègues passeront à l'ancienneté. Les promouvables non promus devront attendre d'être à nouveau promouvables pour un autre rythme forcément moins rapide.

Barème en vigueur à Paris

Ancienneté + Note + Correctif éventuel

L'ancienneté (AGS) est arrêtée au 1er jour du mois de la date d'effet de l'échelon prévisionnel pour les instituteurs-trices ; à la date exacte d'effet de l'échelon prévisionnel pour les PE.

Tableau d'avancement des PE en 2009/2010

Passage à l'échelon	Grand choix (30%)		Choix (5/7ème)		Ancienneté
	Temps nécessaire dans l'échelon précédent	Barème du dernier promu	Temps nécessaire dans l'échelon précédent	Barème du dernier promu	Temps nécessaire dans l'échelon précédent
4	Automatique				1 an
5	2 ans	17,5	2 ans 6 mois	-	2 ans 6 mois
6	2 ans 6 mois	21	3 ans	20	3 ans 6 mois
7	2 ans 6 mois	25	3 ans	24	3 ans 6 mois
8	2 ans 6 mois	36,886	3 ans	28,598	3 ans 6 mois
9	2 ans 6 mois	43,814	4 ans	34,5	4 ans 6 mois
10	3 ans	50,3	4 ans	44,886	5 ans
11	3 ans	55,3	4 ans 6 mois	52,094	5 ans 6 mois

Tableau d'avancement des instits en 2010

Passage à l'échelon	Choix (30%)		Mi-choix (5/7ème)		Ancienneté
	Temps nécessaire dans l'échelon précédent	Barème du dernier promu	Temps nécessaire dans l'échelon précédent	Barème du dernier promu	Temps nécessaire dans l'échelon précédent
7	1 an 3 mois	-	1 an 6 mois	-	2 ans 6 mois
8	2 ans 6 mois	-	3 ans 6 mois	-	4 ans 6 mois
9	2 ans 6 mois	-	3 ans 6 mois	30,897	4 ans 6 mois
10	2 ans 6 mois	35,506	4 ans	36,778	4 ans 6 mois
11	3 ans	41,628	4 ans	41,250	4 ans 6 mois

Fiche de contrôle en ligne

WWW

Fiche de contrôle à remplir en ligne avant le 30 novembre pour permettre au SNUipp de vérifier le bon déroulement des opérations et de vous informer des résultats dès la fin de la Capd : <http://75.snuipp.fr/dossiers/retraite.html>

Ficher, trier, expulser...

la colère gronde !

Face à la politique xénophobe de l'Etat, la manifestation du 4 septembre a rassemblée 150 000 personnes dans toute la France. Après le succès du concert "Rock sans papiers", une nouvelle journée de manifestations sera organisée le 16 octobre lors du passage devant le Sénat du projet de loi sur l'immigration.

Ficher, trier, expulser... Trois verbes à l'image de la politique gouvernementale actuelle. Trois verbes qui stigmatisent et qui excluent les plus faibles et les plus précaires. Cette politique va à l'encontre de la société française que nous voulons et pour laquelle nous nous battons tous ensemble avec la FSU.

Ce gouvernement s'escrime contre les étrangers en discriminant explicitement les Roms, en créant des français de seconde zone donc pouvant être déchus de leur nationalité, en limitant leur accès au soin, en limitant le droit d'asile, en augmentant les temps de rétention...

Non à la politique du pilori

Le 4 septembre, 150 000 citoyens partout en France se sont levés pour dire STOP.

Les militants étaient nombreux, plus que d'habitude, mais beaucoup de citoyens sont venus aussi dans une démarche individuelle pour dire «ça suffit comme ça», «halte à la xénophobie, non à la politique du pilori!». Les artistes ont chanté la sérénade à Éric Besson : «Laissez passer les p'tits papiers»... Les protestations émanent du monde entier. Et cela ne s'arrête pas là.

Le 18 septembre, c'est à Bercy que onze mille personnes se sont retrouvées de manière festive pour condamner la politique actuelle contre les étrangers lors du concert « Rock sans papiers ».



Le 28 septembre, la nouvelle loi « Ceseda » relative aux droits des étrangers passe devant les députés.

Le 16 octobre, alors que le texte de loi sur l'immigration sera présenté au Sénat, c'est encore plus fort qu'il va nous falloir crier et descendre dans la rue partout en France !

Ce gouvernement accumule les lois répressives contre les pauvres en expulsant les habitants des bidonvilles et squatters sans solutions de relogements, en s'acharnant sur les parents en difficulté : non à la répression des plus précaires. La répression

à la place de l'éducation et de l'aide, cela ne peut pas marcher !

Ce gouvernement s'attaque à la justice en proposant d'élire des juges, en limitant le pouvoir de ceux-ci, en créant des peines automatiques contre les jeunes...

Le SNUipp et la FSU appellent tous les citoyens à se saisir de ces questions, et de tous les modes d'actions pour manifester leur rejet de cette politique objecte.

Brigitte Cerf

Une énième loi sur l'immigration, dite Besson

Fin septembre, la nouvelle loi sur l'immigration est passée devant l'Assemblée Nationale. Cette 4ème loi en 7 ans ne fait que durcir encore un peu plus les conditions d'accueil et de vie des étrangers venant s'installer sur notre territoire. Le projet de loi «Besson», au moyen de petites retouches de la réglementation actuelle qui n'ont l'air de rien,

assume sans complexe sa volonté de s'attaquer à un droit constitutionnellement garanti, et s'apprête à priver de fait les étrangers du droit à ce qu'une mesure ne respectant pas la légalité soit annulée.

Ainsi, le projet de loi invente divers moyens de neutralisation ou d'évitement du pouvoir du juge des libertés et de la détention (passage devant le juge

non plus au bout de 48h mais au bout de 5 jours). Une autre mesure est à mettre en avant : la création d'une «interdiction de retour», l'IRTF. Directement tirée de la directive européenne «Retour», cette mesure d'IRTF pour une durée de 2 ou 5 ans pourra être prise en même temps qu'une OQTF (Obligation à Quitter le Territoire Français), mesure

déjà en vigueur en droit français.

Enfin, malgré toutes les démarches effectuées par les associations auprès du gouvernement, le délit de solidarité existe toujours. En effet, des poursuites sont toujours possibles, mêmes contre des «aidants» totalement bénévoles.

RESF

stratégie du pourrissement de la préfecture

Les dossiers traînent, les régularisations ne se font qu'au compte-goutte ! La préfecture de Paris met tout en œuvre pour limiter la régularisation des jeunes, des familles et des travailleurs (malgré les promesses du printemps). Elle joue le pourrissement de la situation sans se mettre la population à dos. En effet, on constate moins d'arrestations, moins de mises en rétention. Il est donc plus difficile pour nous de mobiliser de faire du bruit et pourtant cette mobilisation est indispensable pour lutter pour faire reculer cette politique qui exclue.

Permanences, journée de solidarité, parrainages dans les mairies, actions en direction des lycéens soutiens aux travailleurs sans papiers, la FSU dans le cadre du RESF parisien reste mobilisée. A nous de conti-

nuer d'inventer une forme de militantisme joyeux et surprenant qui a fait évoluer les regards sur les jeunes scolarisés sans papiers.

Participez aux différentes mobilisations; toutes les informations sur le site de RESF.

La FSU Paris va organiser très prochainement avec RESF une soirée de projection/débat autour du film de Marion Stalens « une jeunesse étrangère ». Cette soirée initialement pré-



vue le 12 octobre a été repoussé en raison de la journée de grève interprofessionnelle du même jour.

Brigitte Cerf

Soutien à Ninon Bives

Suite à son refus d'organiser l'aide personnalisée selon les directives ministérielles et de faire passer les évaluations CM2 à ses élèves, Ninon Bives, militante du mouvement de "résistance pédagogique" et élue du personnel SNUipp 82, a subi une inspection qui s'est soldée par un maintien de note, sanction déguisée, synonyme d'un avancement à l'ancienneté pour le reste de sa carrière, avec des incidences financières beaucoup plus graves que quelques retraits de salaire.

Le SNUipp apporte tout son soutien à Ninon. Il réaffirme son opposition à toute sanction à l'encontre d'enseignants engagés dans différentes formes d'action individuelles ou collectives, classiques ou nouvelles, qui peuvent être complémentaires pour dénoncer et s'opposer aux réformes et aux attaques subies par l'école. Il en demande la levée et appelle à signer la pétition de soutien

<http://ninon-bives.resistancepedagogique.org/>

Base élèves

devant le conseil d'Etat

Cet été, le Conseil d'Etat a rendu deux arrêts remettant en cause certaines dispositions de base élèves. Tout d'abord, la nature de la Classe d'intégration spécialisée (Clis) ne doit plus être spécifiée, mais surtout l'un des arrêts permet aux familles de s'opposer, pour des motifs légitimes, à l'enregistrement de données personnelles les concernant.

Des directeurs ont été sanctionnés pour avoir résisté à ce fichage. Nous demandons le retrait des sanctions et la possibilité d'utiliser des logiciels non centralisés.

Le SNUipp exige que le ministère respecte dès à présent les arrêts du Conseil d'Etat.

Droits et libertés, le SNUipp s'engage

Avec la FSU, le SNUipp est impliqué dans les actions de défense des libertés publiques et individuelles.

Concernant Base élèves, l'action du SNUipp et d'autres organisations (FCPE, Ligue de l'enseignement, Ligue des droits de l'Homme, collectifs locaux...) et la mobilisation de collègues et de parents ont débouché sur le retrait (désactivation) des champs les plus litigieux (nationalité...). Aujourd'hui, la plupart des

écoles sont entrées, parfois, dans BE1D. Les critiques formulées par le comité de l'ONU pour les droits de l'enfant, les plaintes déposées par de nombreux parents, les recours auprès du Conseil d'État, les mobilisations des organisations et collectifs (LDH, FCPE, Ligue de l'enseignement, CNRBE...) confirment la légitimité de la demande du SNUipp de l'arrêt de ce dispositif, l'effacement des données, la mise à disposition d'un outil de gestion décentralisé (sup-

pression du N° BNIE), l'interdiction de toute interconnexion. Le SNUipp est signataire de la lettre du CNRBE au Ministère de l'Éducation nationale. La multiplication d'applications sans aucune information concernant leur utilisation, leur accès et la conservation des données recueillies peut s'avérer dangereuse pour les droits et libertés individuelles (Mosart, Affelnet...). Le SNUipp-FSU demande la levée de toutes les sanctions, le rétablissement des

directeurs et directrices sanctionnées dans leurs fonctions et leurs droits. Le SNUipp et la FSU doivent initier un rassemblement large pour obtenir la création d'un observatoire indépendant des fichiers et applications de l'éducation nationale. Pour cela un état des lieux précis sera fait de ces applications dans le but d'informer et de mobiliser l'opinion publique.

Se syndiquer pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2010/2011

Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 6) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

66% de la cotisation est déductible de vos impôts

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr..	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

PARTIE A REMPLIR EN CAS DE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT PARTIE A REMPLIR EN CAS DE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT PARTIE A REMPLIR EN CAS DE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

TACITE RECONDUCTION

Novembre
 Décembre

Janvier
 Février

Mars
 Avril

Mai
 Juin

Juillet
 Août

Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

ORGANISME CREANCIER

Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

TITULAIRE DU COMPTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

CODE GUICHET

N° COMPTE

CLE

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Commune :

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A le

Signature :

Se syndiquer

une démarche individuelle au service du collectif

Qui est le SNUipp ?



Le SNUipp a maintenant 17 ans. Il est le premier syndicat national d'enseignants du premier degré et s'est construit au sein de la FSU (première fédération de la Fonction publique d'Etat).

Depuis 1993, nous avons tout à la fois au quotidien accompagné les collègues pour leurs problèmes individuels, accompagné les équipes, assuré la défense des intérêts collectifs dans les instances paritaires (CAPD, CTP ...) et pris toute notre part dans les grands mouvements revendicatifs (intégra-

tion dans le corps des PE, retraites, lutte contre le CPE...).

Le SNUipp, premier syndicat des enseignants des écoles, se bat pour **une transformation progressiste de l'école, en lien avec une transformation sociale, des avancées collectives pour la profession, la défense des enseignants et des écoles, sans jamais les opposer.**

Pourquoi se syndiquer dès maintenant ?

Se syndiquer, verser sa cotisation, c'est permettre l'activité syndicale. Les attaques du gouvernement contre le service public d'éducation, comme contre l'ensemble des salariés, sont sans précédent. Pour nous défendre, comme pour défendre l'école publique, il nous faut être nombreux et unis. Se syndiquer au SNUipp FSU Paris, cela permet de :

Etre informé

Se syndiquer permet de recevoir la presse syndicale nationale (Fenêtre sur Cours), ainsi que la presse départementale (L'école).

Se syndiquer, c'est également recevoir les informations personnelles sur sa carrière.

Rompre l'isolement

Etre syndiqué, c'est pouvoir rencontrer les collègues, dialoguer avec eux, échanger, élaborer, pro-

poser... c'est ne plus être seul en cas de problèmes ou de difficultés.

Elaborer et défendre les revendications des personnels

Se syndiquer, c'est pouvoir contribuer à la réflexion collective et à l'élaboration des mandats et de ses actions !

Participer au mouvement d'ensemble de défense de l'école

Se syndiquer, c'est défendre, développer, et transformer l'école publique pour qu'elle permette à tous les élèves de réussir et de devenir des citoyens.

Contribuer au mouvement social

Se syndiquer, c'est agir pour une société plus juste, plus égalitaire.